

Mars 2025

Cette lettre de veille signale des publications récentes traitant de l'évolution des mondes agricoles, comportements alimentaires, ruralités et territoires, modes de vie, réseaux sociaux, opinions et représentations, actions collectives, etc. Les textes sont aussi à retrouver sur le blog de veille du CEP <https://www.veillecep.fr>.

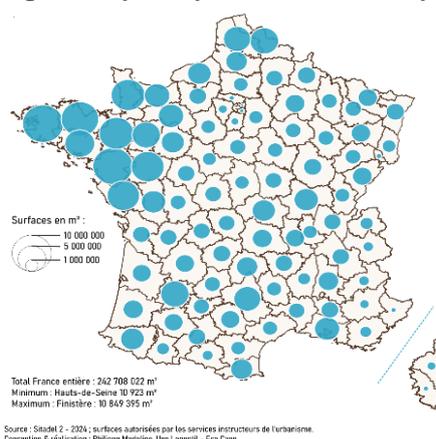
Florent Bidaud, Chargé de mission Veille sociale, Bureau de la veille

Bâtiments agricoles et espaces ruraux en mutation

En février 2025, le réseau mixte technologique BATICE a consacré un webinar à la place de la construction agricole dans les espaces ruraux. Il est disponible en replay, avec [les diaporamas](#). Le géographe P. Madeline (université de Caen) rappelle que les bâtiments sont traditionnellement plus nombreux en zones d'élevage, où ils abritent les récoltes et les matériels, mais aussi les animaux. L'agrandissement des exploitations et les préoccupations de bien-être animal ont entraîné un accroissement des besoins : entre 1980 et 2005, la superficie moyenne des installations d'élevage est passée de 410 à 550 m². Une série de photos donne la mesure de ces changements à Camembert, dans l'Orne.

Au total, de 1996 à 2023, 242 millions de m² de bâtis agricoles sont sortis de terre (figure). Leur intégration paysagère devient un défi dans des campagnes « multifonctionnelles » où la production agricole doit composer avec les usages résidentiels et récréatifs. Depuis les années 2000, la distinction entre zones d'élevage et de plaines s'estompe avec le développement d'installations photovoltaïques et de méthaniseurs. Devant les commissions où les agriculteurs doivent justifier l'utilité des nouvelles constructions, ces installations énergétiques apparaissent souvent « surdimensionnées ». En contrepoint, dans les territoires périurbains, apparaît une demande de bâtiments adaptés à la reterritorialisation de l'alimentation, combinant logement, transformation sur place et conditionnement, accueil du public, etc. (voir [un article](#)).

Constructions agricoles par département en métropole, 1996-2023



Source : RMT Batice

Commentant les implications de l'objectif « zéro artificialisation nette », E. Gören-Ricaud (chambre d'agriculture de Bretagne) relève l'intérêt croissant des aménageurs et des collectivités territoriales pour les bâtiments anciens et obsolètes. Le bâti agricole devient « une monnaie d'échange » dans la perspective d'un marché des droits à construire. Enfin, le webinar se clôt par une série d'interventions sur la question de la rénovation : possibilité de création d'une coopérative régionale de désamiantage (permettant une facturation au juste coût), reconstruction du Centre d'innovation et de recherche sur le veau et de la station expérimentale laitière de Trévezé.

Source : RMT BATICE <https://www.youtube.com/watch?v=njXSLPehkFM>

Conflits territoriaux autour de la sobriété foncière et du rétrozonage

Mis en ligne en février 2025, un article de M. Desrousseaux et M. Fournier (École d'urbanisme de Paris et École supérieure des géomètres et des topographes) s'intéresse au reclassement, dans les plans locaux d'urbanisme, de zones ouvertes à une urbanisation future, en zones agricoles ou naturelles. Ce « rétrozonage » semble s'accélérer depuis une dizaine d'années. Le contentieux devant le juge administratif est tout d'abord examiné. Il concerne notamment des agriculteurs qui, en fin de carrière, envisagent de vendre leur terrain pour bénéficier d'un complément de retraite. Le reclassement de leurs terres, redevenues non constructibles, les contraint à renoncer au gain initialement escompté. Les décisions du juge portent sur la légalité du reclassement et le plus souvent il donne raison aux collectivités, sans accorder de réparation aux plaignants. Trois études de cas dans le Grand Ouest sont ensuite présentées. Au Mans, 400 ha ont été rétrozonés en 2019, avec l'appui de mouvements citoyens locaux. Cette réaffectation est justifiée au regard d'enjeux agricoles (réorganisation du parcellaire autour du siège des exploitations) et environnementaux (corridors écologiques).

Source : *Annales de géographie* <https://doi.org/10.3917/ag.759.0241>

Productivité du travail et rémunération : une comparaison entre agriculture conventionnelle et agroécologie

Paru en janvier 2025, un article de S. Bainville, C. Aubron et O. Philippon (Institut Agro-Montpellier) compare les systèmes de production conventionnels et agroécologiques, sous l'angle du temps de travail et de la rémunération. Les auteurs ont étudié différents types d'exploitations dans onze « petites régions agricoles ». Ils reviennent sur l'extensification du travail depuis les années 1950 (moins d'actifs, sur des exploitations spécialisées et mécanisées, etc.). En marge de ces tendances, les principes de l'agroécologie sont eux mis en œuvre sur de petites fermes familiales, plus autonomes, moins subventionnées. Le travail requis par hectare y est plus élevé et relativement moins rémunéré (par exemple 4 fois plus de travail en élevage caprin et une valeur ajoutée multipliée seulement par 2). Seule la viticulture récompense l'effort supplémentaire : pour une charge en travail 3 fois supérieure, la valeur ajoutée est multipliée par 8. La comparaison est bien sûr délicate mais ces résultats d'ensemble expliqueraient, selon les auteurs, la faible adoption de l'agroécologie. Pour eux, agir sur les prix et sur l'allocation des aides serait un moyen de promotion indispensable.

Source : *Journal of Rural Studies* <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2025.103588>

Canada : jeux d'acteurs sur la nouvelle frontière agricole de l'Ontario du Nord

Le numéro de mars 2025 d'*Antipode* s'interroge sur l'ouverture d'un front pionnier agricole dans la « Ceinture d'argile ». Cette zone à cheval entre le Nord de l'Ontario et le Québec est réputée très fertile, mais son exploitation avait été abandonnée dans les années 1930 en raison des conditions météorologiques difficiles. Avec le changement climatique, les projets de mise en valeur ressurgissent. Des aménageurs et des consortiums public-privé tentent de réorganiser la propriété foncière pour proposer aux investisseurs des lots de taille conséquente. L'article pointe la continuité avec les démarches extractivistes du passé (mines, exploitations forestières), les droits d'usage des tribus indiennes étant largement ignorés.

Source : *Antipode* <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/am-pdf/10.1111/anti.13128>

Vin, géopolitique et soft power

En janvier 2025, N. Rouiaï (géographe, Institut des sciences de la vigne et du vin) a fait une conférence sur le rôle du vin dans les rapports de force géopolitiques. Elle rappelle le poids économique de la filière vitivinicole dans l'économie mondiale. Reprenant [les catégories de J. Nye](#), elle montre que le vin est un vecteur de *soft power*, c'est-à-dire qu'il a la capacité d'influencer les comportements des acteurs de la scène internationale, *via* son « attractivité culturelle ». Plusieurs exemples tirés du cinéma témoignent de la façon dont les vins français, toujours des Champagne et des Bordeaux, jouent comme marqueurs de distinction et de raffinement. De longue date, les grands vins honorent les visites de dignitaires étrangers. Cette « diplomatie culinaire » se poursuit avec la création de la cave de l'Élysée en 1947, ou plus récemment avec l'inscription du repas gastronomique des Français au patrimoine culturel de l'humanité. Ainsi mis en avant, le secteur vitivinicole devient une cible dans les moments de tension, comme le montrent le différend avec les États-Unis en 2019 à propos d'aides à Airbus, et les déclarations récentes de D. Trump.

Source : Les vendanges du savoir <https://www.youtube.com/watch?v=ee7snAjYNWc&t=2645s>